

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/06/25-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 juin 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 29 avril 1988 fixant la réglementation et la liste des capacités de médecine,

Vu les arrêtés des 15 juin 1989, 15 juin 1990, 17 novembre 1990, 28 juin 1991, 6 août 1996, 3 juin 1998, 11 mars 2002, 8 avril 2003, 14 novembre 2003 et 26 avril 2007 modifiant l'arrêté du 29 avril 1988 portant réglementation et liste des capacités de médecine,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 6 juin 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Demandes d'habilitation à mettre en place des enseignements conduisant aux Capacités de médecine

Le conseil d'administration approuve la transmission aux instances ministérielles des dossiers correspondant à deux capacités dispensées par l'UFR de Médecine (capacités d'Allergologie et de Médecine d'urgence).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 25 juin 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



Campagne Habilitation des certificats de capacité de médecine année 2013

Avis CEVU du 6 juin 2013

Composante	Domaine	Intitulé	Responsable	création / renouvellement	Date Conseil de composante	DH reçu le	Rapporteurs	Observations Expertise	Avis CEVU du 6 juin 2013
Médecine	Sces. de la Santé	Capacité d'Allergologie	Pr P Chanez	Renouvellement + Modifs	jeudi 11 avril 2013	10/04/2013	Mme LAGET	Propose une transmission au Ministère moyennant quelques menues corrections	Avis favorable
Médecine	Sces. de la Santé	Capacité de Médecine d'urgence	Pr J.P. Auffray	Fermeture au terme de l'année 2013-2014	jeudi 11 avril 2013	10/04/2013	Mme LAGET	RAS	Avis favorable